Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260903-20260903-DE

1531

MAIRIE
DE

Allineuc
En Côtes d'Armor

22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Jeudi 03 Septembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – IX – 03

Objet : Lot eaux usées du lotissement Toulmine : convention de groupement de commande avec Loudéac communauté

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement (collectif et individuel) est gérée par Loudéac communauté.
Aussi, dans la perspective de l'aménagement du lotissement Toulmine, il est judicieux d'établir une convention de groupement de commandes notamment pour la partie lot eaux usées avec l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

AUTORISE la commune d'Allineuc à établir une convention de groupement de commandes avec Loudéac communauté pour l'aménagement du lotissement Toulmine,

ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 07/09/2026
Publication le 07/09/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor